



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

Délégations de signature

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES**

BUREAU DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DU COURRIER

**ARRÊTÉ donnant délégation de signature à M. le chef
du service départemental de l'inspection du travail, de
l'emploi et de la politique sociale agricoles par intérim.**

Le préfet d'Indre-et-Loire

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle,

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003, relatif à l'organisation et aux attributions des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 21 octobre 2004 portant nomination de Monsieur Gérard MOISSELIN en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté ministériel du 11 août 2005 nommant M. Julien RIBOULET, Chef du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles d'Indre et Loire par intérim, à compter du 1^{er} septembre 2005 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture :

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien RIBOULET, Chef du Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles par intérim, à l'effet de signer, à compter du 1^{er} septembre 2005, dans le cadre des attributions dévolues à son service :

Toutes correspondances administratives, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, aux conseillers généraux ;

Toutes décisions, pièces et documents relatifs à : l'emploi et la gestion des personnels à l'exception des décisions en matière disciplinaire,

la gestion du patrimoine immobilier et des matériels, l'organisation et le fonctionnement du service et le contentieux y afférent ;

Toute décision d'opposition à l'engagement d'apprentis par une entreprise (Art. L 117-5 et R 117-5-2 du code du travail).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien RIBOULET, la délégation de signature qui lui est consentie par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Patricia LAURENT HORN, Contrôleur du travail de classe supérieure et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. RIBOULET et de Madame LAURENT HORN, par Monsieur Olivier JORIS, Contrôleur du Travail.

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : La validité du présent arrêté prendra fin le 31 décembre 2005.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Chef du Service Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 5 septembre 2005

Gérard MOISSELIN

**ARRÊTÉ donnant délégation de signature à M. le chef
du service départemental des renseignements généraux
d'Indre-et-Loire**

Le préfet d'Indre-et-Loire,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 21 octobre 2004 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire,

VU l'arrêté ministériel en date du 15 mars 2005 portant nomination de M. Pascal DUCOURTIEUX en qualité de Commissaire Principal, Directeur du Service Départemental des Renseignements Généraux de l'Indre-et-Loire à TOURS à compter du 16 août 2005,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Pascal DUCOURTIEUX, Commissaire Principal, chargé de la Direction Départementale des Renseignements Généraux d'Indre-et-Loire à Tours, à l'effet de signer les sanctions disciplinaires suivantes :

- avertissement et blâme infligés aux enquêteurs et personnels administratifs de catégorie C affectés au Service Départemental des Renseignements Généraux.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 : La validité du présent arrêté prendra fin le 31 décembre 2005.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Directeur Départemental des Renseignements Généraux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 8 septembre 2005

Gérard MOISSELIN

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 €l'exemplaire, .18,29 €l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 305 exemplaires.

Dépôt légal : *8 septembre 2005* - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ le 13 septembre 2005